



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maelbergh,
Conseillers ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Martine Spitaels, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 17.04.18

#Objet : Financement du budget extraordinaire 2018 - Détermination des montants à emprunter.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le Budget extraordinaire 2018 qui prévoit un financement de 2.062.314,88€ via des emprunts à long terme contractés par la Commune ;

Vu la délibération du 17 mai 2005 par laquelle le Conseil communal décide, via une convention, de confier au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales les missions de :

- octroyer les prêts à long terme dans le cadre du financement des investissements de la Commune ;
- réaliser les opérations de gestion de la dette de la Commune sur les prêts octroyés par le Fonds ;
- octroyer les prêts à court terme dans le cadre du financement de l'ouverture de crédit ;

Considérant la convention conclue avec le Fonds qui implique que la politique de financement de la commune pour les emprunts à long terme doit faire l'objet d'une délibération du Conseil communal qui détermine les montants à emprunter et les durées, ainsi que la décision de recourir au Fonds ;

Considérant l'exécution du service extraordinaire du budget communal de 2018 qui suppose la conclusion d'emprunts pour les montants et les durées suivantes :

- 593.220,00€ pour un terme de 5 ans ;
- 131.180,00€ pour un terme de 10 ans ;
- 1.127.914,88€ pour un terme de 15 ans ;
- 210.000,00€ pour un terme de 20 ans.

Considérant l'exécution du budget de la Régie Foncière de 2018 qui suppose la conclusion d'emprunts pour les montants et les durées suivantes :

- 50.000,00€ pour un terme de 10 ans ;
- 3.270.000,00€ pour un terme de 20 ans.

Considérant que le principe de confier ces opérations d'emprunt au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales découle de la signature de la convention susvisée.

DECIDE :

De recourir au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales pour financer le service extraordinaire du budget communal de 2018, et ce en empruntant :

- 593.220,00€ pour un terme de 5 ans ;
- 131.180,00€ pour un terme de 10 ans ;
- 1.127.914,88€ pour un terme de 15 ans ;
- 210.000,00€ pour un terme de 20 ans.

De recourir au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales pour financer le budget de la Régie Foncière de 2018, et ce en empruntant

- 50.000,00€ pour un terme de 10 ans ;
- 3.270.000,00€ pour un terme de 20 ans.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 avril 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard